

A75 NETWORKS

Société par actions simplifiées au capital de 150 000 euros

Siège Social : 30 avenue Edouard Belin – 92500 Rueil Malmaison

509 439 337 RCS Nanterre



PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU
2 JANVIER 2012

L'an deux mille douze, le 2 janvier à 9 heures 30, au siège social de la société,

L'actionnaire unique de la société A75 NETWORKS, la société COVAGE, société par actions simplifiée au capital de 12 062 800 euros dont le siège social est situé 30 avenue Edouard Belin à Rueil Malmaison (92500) et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 479 281 495.

A pris les décisions suivantes portant sur

- Démission de la société COVAGE SERVICES de ses fonctions de Président,
- Nomination d'un nouveau Président en remplacement,

PREMIERE DECISION

L'actionnaire unique prend acte de la démission des fonctions de Président de la société COVAGE SERVICES en raison de la fusion absorption de COVAGE SERVICES par COVAGE NETWORKS, en date du 31/12/2011

Il nomme en remplacement, à compter de ce jour, en qualité de Président, pour la durée du mandat restant à courir, COVAGE NETWORKS Société par actions simplifiée au capital de 2 065 720 euros ayant son siège social au 30 avenue Edouard Belin 92 500 RUEIL MALMAISON immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 508 094 927

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et est investi des pouvoirs les plus étendus à l'égard des tiers pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'associés par la loi et les statuts.

COVAGE NETWORKS ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat.

1

2

3

COVAGE NETWORKS, présent à la réunion, déclare accepter les fonctions de Président qui viennent de lui être conférées.

DEUXIEME DECISION

L'actionnaire unique confère tous pouvoirs au porteur ^{MME ALVAREZ VALERIE} d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour l'accomplissement de toutes formalités au greffe du Tribunal de Commerce.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'actionnaire unique.

Covage



Covage Networks
représentée par Jean-Michel Soulier
*Bon pour acceptation des fonctions de
Président de Covage Networks*

